

Les deux Communes s'approcheront de Loveresse

RECONVILIER/SAULES Les personnes présentes aux assemblées, ce lundi, veulent poursuivre les démarches en vue d'une fusion. Mais elles souhaitent y inclure l'autre voisin.

TEXTE ET PHOTOS DAN STEINER

On le rappelle à celles et ceux qui auraient manqué le premier épisode, c'est du côté de l'assemblée de Saules, il y a une année tout juste, qu'une suggestion a été faite pour une ébauche de projet de fusion avec la commune voisine de Reconvilier. Les deux Exécutifs n'étant pas contre, ils ont logiquement décidé d'en référer à leur population, sur conseil du Canton. C'est exactement ce qui a été fait ce lundi soir, dans les deux villages.

Dans la plus grande des deux localités, plusieurs des 48 ayants droit présents ont pris la parole avant le vote consultatif, qui, accepté, charge désormais le Conseil municipal de poursuivre les démarches. Propriétaire du seul avis contraire, l'ancien maire Daniel Schaer a toutefois salué l'idée de relations plus étroites avec Saules, mais s'est demandé pourquoi on ne joignait pas les communes alentour à ce projet. Selon lui, les villages peinent de plus en plus à trouver des miliciens.



Prémonitoire, le bouquet de la mariée? En tous les cas, le rapprochement ira plus loin que les discussions en assemblée. Jusqu'où? A déterminer.

Saules aussi résolu

Comme expliqué dans ces colonnes, la semaine dernière, le sujet n'a encore jamais été mis sur la table du Conseil communal de Loveresse, alors que, à Saicourt, on n'est pas très chaud à se lancer dans quelque chose de plus petit qu'une fusion comprenant l'ensemble de la Vallée, entités périphériques comprises.

Lundi soir, d'autres intervenants ont ajouté qu'il fallait en tous les cas s'enquérir de l'avis de Loveresse au moment d'aller plus en avant dans les discussions. Le maire, Daniel Buchser, et la Municipalité se sont donc engagés à lancer un appel au voisin de l'est. Ce qui, selon une autre citoyenne, ne

doit toutefois pas fermer la porte à un projet avec Saules uniquement, en cas de refus.

Quant à la question des coûts de ces procédures, il est clair qu'elles en engendreront, a prévenu le maire. «Mais ces derniers n'ont pas encore été étudiés.» Le vote a finalement été effectué une seconde fois, à la demande de Daniel Schaer. Mais ce dernier n'a pas été écouté, lui qui demandait d'inclure comme destinataires Saicourt et Tavannes à la missive municipale.

Cette dernière sera-t-elle envoyée par Saules? Son maire, Michel Schaer, doit encore clarifier la chose avec son homologue de Reconvilier. Toujours

est-il qu'au nord aussi, la population veut étudier le projet fusionnel. Sur les 32 personnes ayant assisté à l'assemblée, 20 se sont prononcées en faveur, quatre contre. Là-bas, c'est du côté de Petit-Val qu'on suggérerait de se tourner. Mais il semble qu'on ne se dirige que vers un ménage à deux, voire à trois. Sauf si d'autres Exécutifs sortent du bois?

Bons comptes, bon début?

Avant cela, l'Assemblée reconviliéraine avait sans trop sourcilier validé tant les comptes qu'un nouveau règlement de police administrative. Il faut dire que les premiers ont bouclé sur un excédant de revenus

au compte global de 149 700 fr., alors que le budget 2021 prévoyait un malus de 649 600 fr., et sur un déficit de 16 800 fr. au compte général, et ce malgré une prévision initiale d'un excédant de charges de 508 200 fr. Ces bons résultats s'expliquent notamment par une augmentation de 350 000 fr. des recettes fiscales ordinaires ou encore par les 100 000 fr. épargnés sur des travaux non réalisés.

En parallèle, on a également accepté d'attribuer 350 000 fr. au fonds en faveur de la construction ou de l'achat d'immeubles d'utilité publique pris sur les revenus extraordinaires. Quant au nouveau règlement de la po-

lice administrative, dont la dernière modification datait de 1992, il prévoit notamment d'adapter l'interdiction des nuisances sonores.

Du côté de Saules, pour finir, la vente d'une parcelle (no 384, Champ de l'Age) a été validée, tout comme un crédit de 400 000 fr. pour les travaux liés au plan des eaux. Notons encore que le résultat financier 2021 a aussi passé la rampe. Logique, le compte global a été soldé en positif à hauteur de 42 100 fr., alors que l'on s'attendait à un déficit de 72 900 fr., et le général à +24 150 fr. au lieu des -76 500 fr. prévus. De bon augure avant de discuter fusion? Pas si vite!

EN BREF

NATURE

A la découverte des plantes médicinales

Le vendredi 1er juillet, embarquement au départ de Douanne pour la prochaine sortie guidée au programme du Parc Chasseral, vers la découverte de la «fabuleuse histoire des plantes médicinales» sur l'île Saint-Pierre. Inscriptions et informations auprès du guide Sylvain Garraud au 076 358 18 04. **C-MPR**

SAINT-IMIER

C'est l'Imériale: on ferme la route

Les 1er et 2 juillet, Saint-Imier sera en fête, succombant après une interruption de deux ans aux charmes de l'Imériale. Pour assurer la parfaite organisation de ce rendez-vous festif, la route cantonale sera fermée du vendredi à 7h au dimanche aux environs de 10h. **C-MPR**

CORCELLES

Une mosaïque d'ombre et de lumière pour la bacchante

Pro Natura propose, samedi 2 juillet, une visite guidée dans le cadre du ruisseau du Gore Virat, dans la commune de Corcelles. Les participants pourront observer des espèces forestières passionnantes et peut-être la bacchante. Afin de promouvoir la biodiversité en forêt, les populations de ce papillon menacé sont recherchées et favorisées dans certaines parties de l'Arc jurassien (BL, SO et BE). Inscription sur pronatura-jb@pronatura.ch. En cas de mauvais temps, la visite est reportée au 9 juillet. **C-MPR**

Tentative d'éclairage sur la rénovation de Chemenay 11

VALBIRSE L'architecte, les conseillers communaux responsables des bâtiments et le Conseil communal portent tous une part de responsabilité sur le déroulement du projet de rénovation de l'édifice. Un constat qui fait suite à une analyse juridique complète.

Réuni hier soir à la salle communale de Malleray, le Conseil général a abordé un dossier épineux, celui de la rénovation du bâtiment de Chemenay 11. Un point central, délicat, qui a mobilisé l'attention de tous les conseillers, alors que les autres points à l'ordre du jour ont été acceptés sans opposition aucune. Attendu de toutes parts, le rapport

de la Commission d'enquête parlementaire (CEP) Chemenay a été présenté par l'un de ses membres, Nicolas Curty. Soulignant une fois encore la complexité du dossier, il a relevé que «le problème Chemenay n'est pas la faute d'une seule personne, mais constitue le résultat d'une multitude d'erreurs, d'oublis, de négligences, de non-respect des

dispositions réglementaires mais également d'absence de dispositif de contrôle au niveau exécutif. Nous avons fait ce rapport pour améliorer le fonctionnement de notre commune, pas pour mener une chasse aux sorcières.»

En préambule, Nicolas Curty a remis en contexte ce délicat dossier et a mis en lumière le travail de la CEP

qui a enquêté sur le déroulement du projet de rénovation du bâtiment Chemenay 11. Pour rappel, ce bâtiment a été construit en 1983 et accusait dès le début des années 2000 une fatigue certaine. Après une phase préparatoire de près de huit ans, la décision de rénover avait été prise et un crédit d'engagement avait finalement été voté. La suite, on la connaît, ou presque. Les innombrables dépassements ont provoqué ires et accusations en chaîne.

Responsabilités partagées

Démêler toutes les causes n'a pas été chose aisée, mais une analyse juridique complète a permis de relever certains points essentiels. Ainsi, l'architecte porte une responsabilité, les conseillers communaux chargés des bâtiments également. Enfin, le Conseil communal porte lui aussi une responsabilité. Les me-

sures qui s'imposent devront donc être prises.

Au chapitre des comptes 2021, les résultats sont meilleurs que prévus, puisque l'amélioration par rapport au budget est de 60 911 fr.. Le compte général boucle par un excédent de charges de 517 633 fr., contre les 578 545 fr. au budget. Certes, certains travaux de rénovation à la piscine ont grevé le budget, occasionnant des dépenses supplémentaires de 125 636 fr., au même titre que les frais liés à la crèche et des revenus fiscaux plus bas que prévu (-341 484 fr.). Ces frais supplémentaires ont été compensés notamment par les émoluments communaux facturés à des tiers et le fait que les frais de traitements des enseignants de l'école secondaire ainsi que les frais de fonctionnement du syndicat scolaire ont été plus bas que prévu (60 000 fr. pour ces deux postes). **CLA**